



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia Bâtiment 5
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

MAISONS DU MONDE

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

MAISONS DU MONDE
Le Portereau - 44120 Vertou



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia Bâtiment 5
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

MAISONS DU MONDE

Le Portereau - 44120 Vertou

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MAISONS DU MONDE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 174 728 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 24 avril 2024

KPMG S.A.

 *Broyé Vincent*

Vincent BROYE
Associé

Nantes, le 24 avril 2024

Deloitte & Associés

 *Quero Jérôme*

Jérôme QUERO
Associé

MAISONS DU MONDE

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de Commerce

Je soussigné, François-Melchior de Polignac, Directeur Général de la société Maisons du Monde, société anonyme, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à la somme de deux millions cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-huit euros (2.174.728 €).

Fait à Vertou, le 3 mars 2024

François-Melchior de Polignac
Directeur Général
Maisons du Monde SA

